



Office Burundais des Recettes

« Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi »

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Bujumbura, Septembre 2019

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ATD	: Avis à Tiers Détenteurs
BIF	: Burundi International Franc
CCF	: Compte Courant Fiscal
CDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	: Communautés Economiques Régionales
CFCIB	: Chambre Fédérale de Commerce et d'Industries du Burundi
CG	: Commissaire Général
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTI&RNF	: Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales
DGC	: Direction des Grands Contribuables
DMC	: Direction des Moyens Contribuables
DPMC	: Direction des Petits et Micro-Contribuables
EAC/CEA	: East African Community/Communauté Est-Africaine
EARATC	: East African Revenue Authorities Technical Committee
EARACGs	: East African Revenue Authorities Commissioners General
GUE	: Guichet Unique Electronique
Hon.	: Honorable
ICMS	: Integrated Customs Management System
JICA	: Japan International Cooperation Agency
AFE	: Accord sur la Facilitation des Echanges
OBR	: Office Burundais des Recettes
OEA	: Opérateurs Economiques Agréés
OMD/WCO	: Organisation Mondiale des Douanes / World Customs Organisation
OR&RNF	: Opérations Régionales& Recettes non Fiscales
PFAU	: Projet Frontière à Arrêt Unique
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Police Nationale du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
RGTD	: Le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier
SYDONIA	: Système Douanier Automatisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TMEA	: Trade Market East Africa
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	: United States Dollar

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Comparaison des recettes de l'exercice 2018-2019 à celles de 2017-2018...	4
Graphique n°2 : Répartition des recettes entre recettes internes et recettes douanières	4
Graphique n°3 : Répartition des recettes en produits fiscaux et non-fiscaux.....	5
Graphique n°4 : Performance mensuelle des recettes	5
Graphique n°5 : Evolution du coût de la collecte des recettes : dépenses de l'OBR	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Recettes collectées en 2018-2019 par rapport à celles de 2017-2018	3
Tableau n°2 : Le niveau de performance de la collecte des recettes de 2018-2019.....	6
Tableau n°3 : Evolution du taux de prélèvement des recettes (en % du PIB).....	8
Tableau n° 4 : Montant des exonérations pour l'exercice 2018-2019 par catégorie de bénéficiaires en millions de BIF.....	8
Tableau n°5 : Evolution des indicateurs relatifs aux exonérations.....	9
Tableau n°6: Nouveaux contribuables immatriculés en 2018-2019	9
Tableau n°7 : Recettes générées par les opérations d'immatriculation des véhicules et motos	10
Tableau n°8 : Arriérés recouverts au Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DGC, DMC et DPMC de juillet 2018 à juin 2019	10
Tableau n°9 : Réalisations en matière de localisation et fiscalisation des contribuables en 2018-2019	11
Tableau n°10 : Dossiers clôturés avec suppléments en Contrôle Sur Pièce l'exercice 2018/2019	12
Tableau n°11 : Contrôles fiscaux réalisés pendant l'exercice 2018-2019 à la DGC, DMC et DPMC&RNF.....	12

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	i
LISTE DES GRAPHIQUES	ii
LISTE DES TABLEAUX	ii
TABLES DES MATIERES	iii
MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL	iv
Introduction	1
I. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES	3
I.1. Recettes collectées	3
I.1.1. Niveau de collecte des recettes	3
I.1.2. Répartition des recettes entre les recettes intérieures et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales	4
I.1.3. Performance de l'OBR dans la collecte des recettes	5
I.1.4. Le coût de collecte des recettes	7
I.1.5. Taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)	7
I.1.6. Exonérations	8
: Evolution des indicateurs relatifs aux exonérations	9
I.2. Autres indicateurs	9
I.2.1. Immatriculation des contribuables	9
I.2.2. Immatriculation des véhicules	10
I.2.3. Recouvrement des arriérés	10
I.2.4. Localisation et fiscalisation des contribuables	11
I.2.5. Contrôles Sur Pièces	11
I.2.6. Les vérifications	12
II. LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CONTREBANDE ET LA CORRUPTION	13
III. GESTION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	14
IV. EDUCATION ET SENSIBILISATION DES CONTRIBUABLES	15
V. REFORMES ET INITIATIVES ENTREPRISES	17
V.1. Système Douanier Automatisé « ASYCUDA WORLD »	17
V.2. Le programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA)	17
V.3. Le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA (RGTD/COMESA)	18
V.4. Le Territoire Douanier Unique	18
V.5. Le projet du Guichet unique électronique	19
V.7. Programme Mercator	19
V.8. Etude du Temps Nécessaire pour la Mainlevée des Marchandises	19
V.9. Facilitation du Commerce	19
V.10. Traitement équitable des contribuables	20
V.11. L'OBR engagé dans le renforcement de la gestion du risque.	20
VI. Célébration de la journée du contribuable, Edition 2018	20
VII. Célébration de la journée de la femme	21
VIII. COLLABORATION ENTRE L'OBR ET LES AUTRES PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES	21
IX. SOUTIEN DU GOUVERNEMENT A L'OBR	22
X. LES DEFIS RENCONTRES	24
XI. PERSPECTIVES D'AVENIR	24
CONCLUSION	25

MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL

C'est avec un grand plaisir et honneur que je vous présente le rapport d'activités de l'Office Burundais des Recettes pour l'exercice budgétaire 2018-2019. Le présent rapport annuel développe les grandes réalisations de l'OBR, les défis rencontrés ainsi que les perspectives d'avenir.



Le Commissaire Général, Hon. Audace NIYONZIMA

Au cours de 2018-2019, l'OBR a enregistré une très bonne performance dans la collecte des recettes et des avancées significatives dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.

Ainsi, le total des recettes collectées durant l'exercice 2018-2019 s'élève à 897,3 milliards BIF contre un objectif de 802,2 milliards BIF, ce qui correspond à un surplus de 95,1 milliards BIF, soit une performance de 111,9%. De plus, les recettes collectées de juillet 2018

à juin 2019 dépassent de 76,2 milliards BIF celles collectées au cours de la période 2017-2018 (821 milliards BIF), soit une croissance de 9,3 %.

Ces résultats positifs ont été atteints grâce à la conjugaison de plusieurs initiatives et actions notamment l'immatriculation de nouveaux contribuables, la localisation et fiscalisation des contribuables œuvrant dans le secteur informel, le contrôle fiscal, le renforcement du recouvrement des arriérés, la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la sensibilisation continue et l'éducation des contribuables, la facilitation du commerce, la mise en œuvre de programmes régionaux comme le programme des Opérateurs Economiques Agréés, le Territoire Douanier Unique, etc.

J'adresse aussi mes vifs remerciements au Gouvernement, aux membres du Conseil d'Administration, à la Direction de l'OBR, aux partenaires tant nationaux qu'internationaux, aux contribuables et à tout le personnel, pour leur contribution et leur engagement pour l'atteinte de ce niveau de performance.

L'OBR ne ménagera aucun effort pour accomplir efficacement sa mission de collecte des recettes de l'Etat, contribuer au financement des besoins nationaux et assurer ainsi la sauvegarde de l'indépendance économique de notre pays.

Je vous remercie.

LE COMMISSAIRE GENERAL

Hon. Audace NIYONZIMA

Introduction

Le présent rapport annuel présente les réalisations de l'Office Burundais des Recettes pour la période de juillet 2018 à juin 2019 et est structuré en neuf chapitres.

Le premier chapitre retrace la performance des recettes collectées par l'OBR en mettant en exergue les résultats enregistrés dans la mobilisation des recettes. Le deuxième chapitre met l'accent sur les activités réalisées dans le cadre de la lutte contre la fraude, la contrebande et la corruption. Le troisième chapitre est axé sur la gestion et le renforcement des capacités du personnel ; le quatrième chapitre analyse les initiatives entreprises en matière d'éducation et de sensibilisation des contribuables ; le cinquième chapitre met en évidence les réformes et initiatives entreprises par l'OBR dans le cadre de la facilitation du commerce; le sixième chapitre souligne le cadre de collaboration entre l'OBR et les partenaires internes et externes ; le septième chapitre parle du soutien du Gouvernement à l'OBR, le huitième chapitre évoque les défis auxquels fait face l'OBR et le dernier chapitre présente les perspectives d'avenir.

Ainsi, les recettes totales collectées durant l'exercice budgétaire 2018-2019 s'élèvent à 897,3 milliards BIF contre 802,2 milliards BIF des prévisions, ce qui correspond à un surplus de 95,1 milliards BIF, soit une performance de 111,9%. Ces recettes dépassent de 76,2 milliards BIF celles collectées en 2017-2018 (821 milliards BIF) pour la même période, soit une croissance de 9,3% d'un exercice à l'autre.

Du point de vue de leur provenance, les recettes totales collectées au cours de l'exercice 2018-2019 sont composées de 468,4 milliards BIF de recettes intérieures et 355,4 milliards BIF de recettes douanières, et 73,7 milliards BIF de recettes non fiscales.

S'agissant du niveau de performance par provenance, les recettes internes ont enregistré une performance de 107,54% alors que les recettes douanières ont atteint 118,43% de performance.

Du point de vue de leur nature, les recettes collectées en 2018-2019 sont constituées de 823,5 milliards BIF de produits fiscaux (91,8%) et 73,8 milliards BIF de produits non fiscaux (8,2%).

Comparés aux prévisions, les recettes fiscales ont connu une performance de 111,16% et les recettes non fiscales ont enregistré une performance de 120,77%.

Durant le même exercice, l'Office Burundais des Recettes a enregistré 13 311 nouvelles immatriculations dont 9 908 personnes physiques et 3 403 personnes morales. Le nombre de CCF attribués est de 7 132 dont 5 045 attribués aux contribuables nouvellement immatriculés et 1 371 CCF aux contribuables immatriculés antérieurement.

Les recettes collectées lors des opérations concernant les véhicules et motos (immatriculation, transferts, ...) s'élèvent à 2 108 254 630 BIF et le montant des arriérés recouvré est de 24,8 milliards BIF composés de 10,6 milliards de BIF recouverts auprès des grands contribuables, 9,9 milliards BIF auprès des moyens contribuables et 4,3 milliards BIF recouverts auprès des petits et micro-contribuables.

Les exonérations accordées pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 156,4 milliards BIF et sont inférieures de 1,2 milliards BIF à celles octroyées en 2017, soit une décroissance de 0,9%.

Pour atteindre ces résultats, plusieurs actions ont été menées. Ainsi, au cours de l'exercice 2018-2019, les activités de lutte contre la fraude, la contrebande et corruption ont permis d'établir 2048 procès-verbaux de saisie de marchandises et un montant de 915,2 millions BIF a été recouvré. Les enquêtes sur différentes taxes internes et droits de douane ont occasionné un recouvrement de 990,9 millions BIF. Des supervisions de déchargement de marchandises importées sous le TDU identifiées à haut risque de fraude ont été effectuées. Des descentes d'évaluation de l'état des lieux de fraude ont été organisées. Ainsi, deux cas de détournement des exonérations ont été saisis, l'un ayant conduit à l'établissement d'un montant de 25 728 593 BIF et 3000 USD ont été notifiés au contrevenant, l'autre a occasionné un encaissement d'un montant établi de 20 683 658 BIF après clôture du dossier. Il a été également organisé des rafles de plusieurs marchandises non étiquetées et/ou portant des fausses vignettes dans différents marchés et centres commerciaux à travers tout le pays.

Dans le cadre de la gestion et du renforcement des capacités de l'OBR pour le l'exercice 2018-2019, 154 nouveaux employés ont été recrutés et l'OBR a poursuivi son programme de renforcement des capacités de son personnel.

Afin d'améliorer le niveau du civisme fiscal, l'OBR a animé divers ateliers d'information et de sensibilisation sur l'utilisation de la facture standardisée, les procédures d'octroi de la prime de dénonciation ainsi que le respect des procédures fiscales, douanières et d'exonération, la lutte contre la fraude et l'informel, etc. Toujours dans le cadre du développement du civisme fiscal, 14 émissions BAFASHEKUMENYA ainsi que 12 spots radiophoniques ont été produites et diffusées. 4 numéros du magazine « la voix du contribuable » ont été produits et distribués. Trois clubs scolaires ont été créés dans quelques établissements scolaires des provinces de Makamba, Gitega et Ruyigi. De plus, des séances d'encadrement des 5 clubs scolaires « amis du fisc » ont été organisés.

Différentes réformes et initiatives entreprises pour la facilitation du commerce ont été poursuivies au cours de l'exercice 2018-2019. Ces réformes sont notamment : le Système Douanier Automatisé « ASYCUDA WORLD », le programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), le Territoire Douanier Unique (TDU), le Guichet Unique Electronique, le projet de Poste Frontalier à Arrêt Unique (PFAU), le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA (RGTD/COMESA).

De même, l'Office Burundais des Recettes en collaboration avec la CFCIB a célébré la troisième édition de la journée du contribuable, le 5 décembre 2018 sous le thème : **"Renforçons la bonne pratique de donner et d'exiger la facture"**, « **Dutsimbataze umugenzo mwiza wo gutanga no gusaba fagitire** »

Les défis majeurs auxquels a fait face l'OBR au cours de l'exercice 2018-2019 sont notamment : l'informatisation du Commissariat des Taxes Internes qui n'est pas encore effective, le manque de siège propre à l'OBR, la persistance de la fraude et de la corruption, le secteur informel qui constitue un obstacle de la maximisation des recettes et la vétusté des équipements et matériels électriques et informatiques.

Les perspectives d'avenir de l'OBR pour atteindre ses objectifs sont notamment : le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande ; la poursuite de la mise en œuvre des initiatives permettant la facilitation du commerce ; l'amélioration de la productivité des employés de l'OBR ; l'amélioration des équipements et matériels informatiques et électriques ainsi que la multiplication des campagnes d'éducation et de sensibilisation des contribuables sur le civisme fiscal.

I. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES

I.1. Recettes collectées

Cette section relate les réalisations de l'Office Burundais des Recettes en matière de collecte des recettes.

I.1.1. Niveau de collecte des recettes

Les recettes collectées au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019 par l'OBR s'élèvent à 897,3 milliards BIF contre 821 milliards BIF perçus de Juillet 2017 à Juin 2018, ce qui représente une augmentation de 76,2 milliards BIF, soit une croissance de 9,3%.

Les recettes de 2018-2019 sont supérieures aux prévisions (802,2 milliards BIF) de 95,1 milliards BIF, soit une performance de 111,9%.

Les tableaux n°1 montrent l'accroissement des recettes collectées de juillet 2018 à juin 2019 par rapport à celles perçues en 2017-2018 pour la même période.

Tableau n°1 : Recettes collectées en 2018-2019 par rapport à celles de 2017-2018

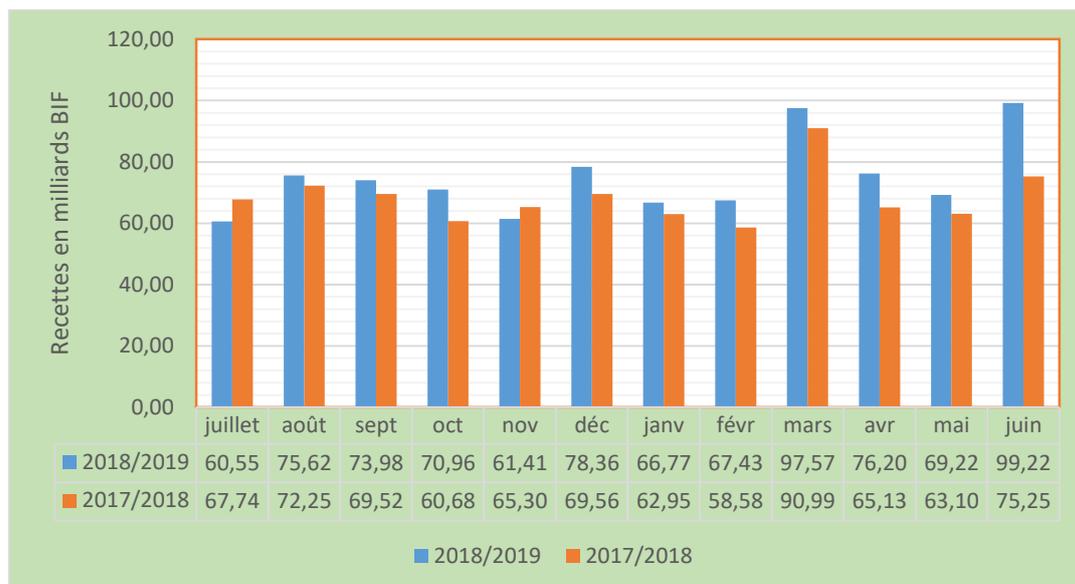
	Type de recettes	Recettes collectées en 2017/2018	Recettes collectées en 2018/2019	Accroissement en %
A.	Produits fiscaux (I+II)	756 186 850 971	823 521 817 831	8,9%
I.	Recettes internes	423 629 572 953	468 065 586 344	10,5%
II.	Recettes douanières	332 557 278 018	355 456 231 487	6,9%
B.	Produits non fiscaux (III+IV)	64 861 982 489	73 759 390 995	13,7%
III.	Recettes internes	44 792 031 757	52 819 308 390	17,9%
IV.	Recettes douanières	20 069 950 732	20 940 082 605	4,3%
	Recettes totales	821 048 833 460	897 281 208 826	9,3%

Source : Base des données de l'OBR

D'une façon générale, les recettes de 2018-2019 sont supérieures à celles de 2017-2018. Cependant, en considérant les performances mensuelles, les mois de juillet et novembre enregistrent de faibles performances.

Les détails sur l'évolution comparée des recettes sur les deux exercices sont fournis à travers le graphique n°1 suivant.

Graphique 1 : Comparaison des recettes de 2018-2019 à celles de 2017-2018

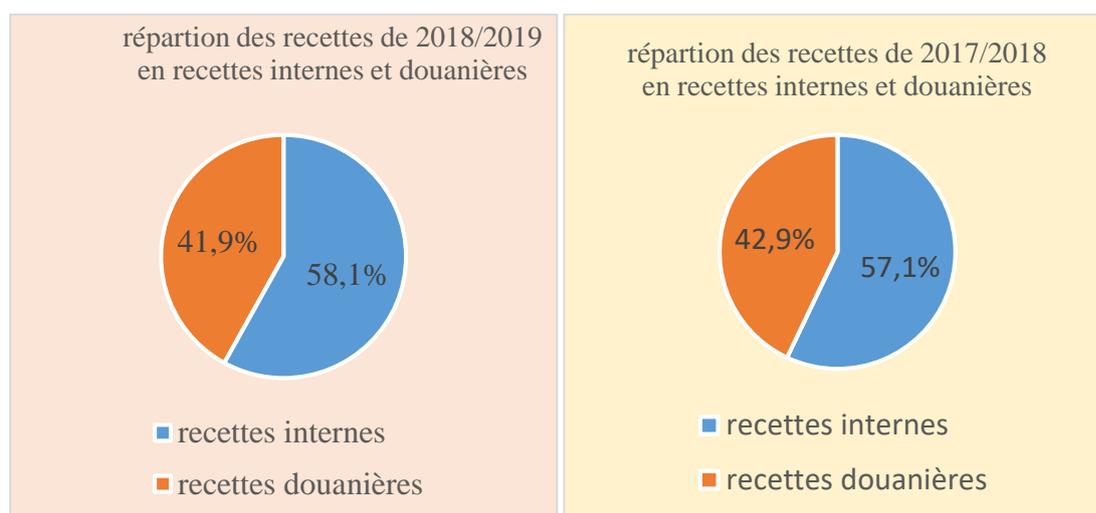


Source : Graphique construit sur base des données de l'OBR

I.1.2. Répartition des recettes entre les recettes intérieures et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales

Les recettes totales collectées pendant l'exercice 2018-2019 sont composées de 468,4 milliards BIF de recettes intérieures et 355,4 milliards BIF récoltés à titre de recettes douanières, et 73,7 milliards de BIF de recettes non fiscales, soit respectivement 58,1% et 41,9 %, ce qui corrobore avec la structure des recettes de 2017/2018 (57,1% de recettes intérieures et 42,9 % de recettes douanières).

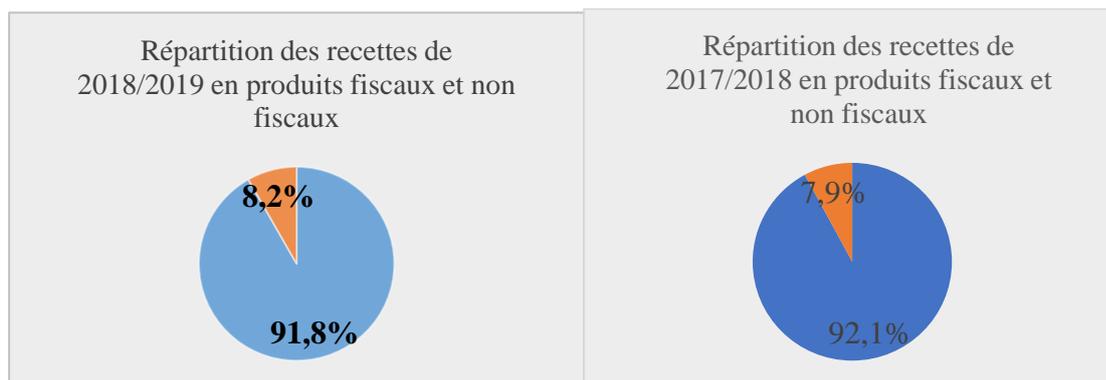
Graphique 2 : Répartition des recettes entre recettes internes et recettes douanières



Source : Graphique construit à partir des résultats des données du tableau n°1

Si on considère leur nature des recettes, les recettes totales de 2018-2019 sont constituées de 823,5 milliards BIF de recettes fiscales (91,8%) et 73,8 milliards BIF (8,2%) de recettes non fiscales, ce qui est similaire à la situation de 2017-2018 où les recettes collectées étaient constituées de 92,1% de recettes fiscales et 7,9% de recettes non fiscales.

Graphique 3 : Répartition des recettes en produits fiscaux et produits non-fiscaux



Source : Graphique construit à partir des résultats des données du tableau n°1

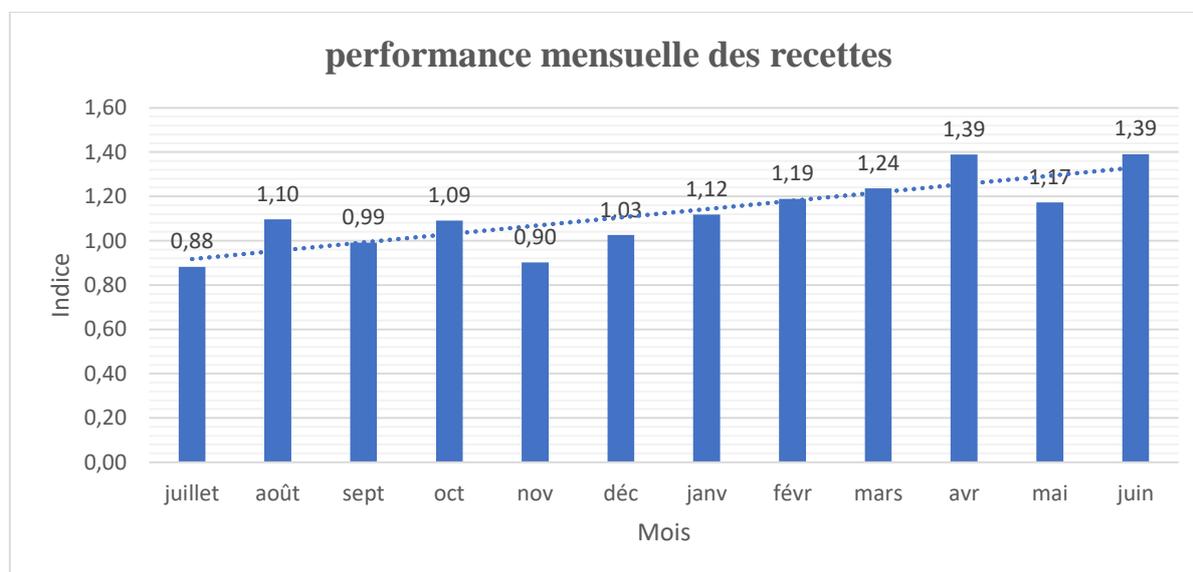
I.1.3. Performance de l'OBR dans la collecte des recettes

Cette section analyse la performance des recettes totales par rapport aux prévisions et la performance des recettes selon leurs grandes catégories.

I.1.3.1. Performance mensuelle des recettes totales

Au cours de 2018/2019, l'OBR a enregistré une bonne performance. Cependant, les mois de juillet, septembre et novembre enregistrent des niveaux de performance inférieurs à 1. Le graphique suivant donne les détails.

Graphique 4 : Performance mensuelle des recettes



Source : Graphique construit à partir des données de l'OBR

Le niveau le plus élevé de performance de la collecte des recettes a été atteint aux mois de mars, avril et juin 2019.

I.1.3.2. Analyse de la performance par grande catégorie de recettes

Au cours de 2018-2019, l'OBR a enregistré une bonne performance dans la collecte des recettes. Cette bonne performance est due grâce aux performances de certaines catégories de recettes comme le montre le tableau n°2 ci-après.

Tableau 2 : Le niveau de performance de la collecte des recettes de 2018-2019

	Type de recettes	Prévisions 2018-2019	Recettes collectées en 2018-2019	Performance
A.	Produits fiscaux (I+II)	740 830 610 145	823 521 817 831	111,16%
I.	Recettes internes	440 005 331 658	468 065 586 344	106,38%
	Impôt sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital	161 135 756 313	199 306 699 193	123,69%
	Impôt sur les biens et services	278 869 575 345	268 758 887 151	96,37%
II.	Recettes douanières	300 825 278 487	355 456 231 487	118,16%
	Impôts généraux sur les biens & services	153 688 477 424	198 260 108 123	129,00%
	Droits d'accises	49 045 765 846	75 396 976 574	153,73%
B.	Produits non fiscaux (III+IV)	61 383 118 403	73 759 390 995	120,16%
III.	Recettes internes	44 374 950 070	52 819 308 390	119,03%
	Revenus de la propriété	21 074 382 406	25 451 553 409	120,77%
	Ventes de biens et de services	2 181 461 802	753 168 161	34,53%
	Revenus administratifs	18 493 653 341	19 502 984 942	105,46%
	Amendes, Pénalités	1 920 994 376	3 048 399 856	158,69%
	Autres produits non fiscaux	704 458 145	4 058 109 022	576,06%
	Produits exceptionnels	0	5 093 000	100,00%
IV.	Recettes douanières	17 008 168 333	20 940 082 605	123,12%
	Recettes totales (A+B)	802 213 728 548	897 281 208 826	111,85%

Source : Base des données de l'OBR

Comparées aux prévisions, les recettes fiscales ont enregistré une bonne performance de 111,16% tandis que les recettes non fiscales ont connu une performance de 120,16%. Cette performance est également remarquable au niveau des recettes internes (106,38%) et des recettes douanières (118,16%).

Au niveau des recettes fiscales internes, les impôts sur les revenus, bénéficiaires et gains en capital ont enregistré une performance de 123,69% tandis que les impôts sur biens et services ont connu une performance de 96,37%.

Au niveau des recettes fiscales douanières, la rubrique des impôts généraux sur biens et services et les droits d'accise ont connu une performance de 129% et 153,73% respectivement.

Les produits non fiscaux ont connu une bonne performance (120,16%) grâce aux performances enregistrées au niveau des recettes internes et douanières non fiscales de 119,03% et 123,12% respectivement.

Une bonne performance des recettes internes non fiscales est due aux performances enregistrées au niveau des revenus administratifs (105,46%), revenus de propriétés (120,77%), les produits issus des amendes et pénalités (158,69%).

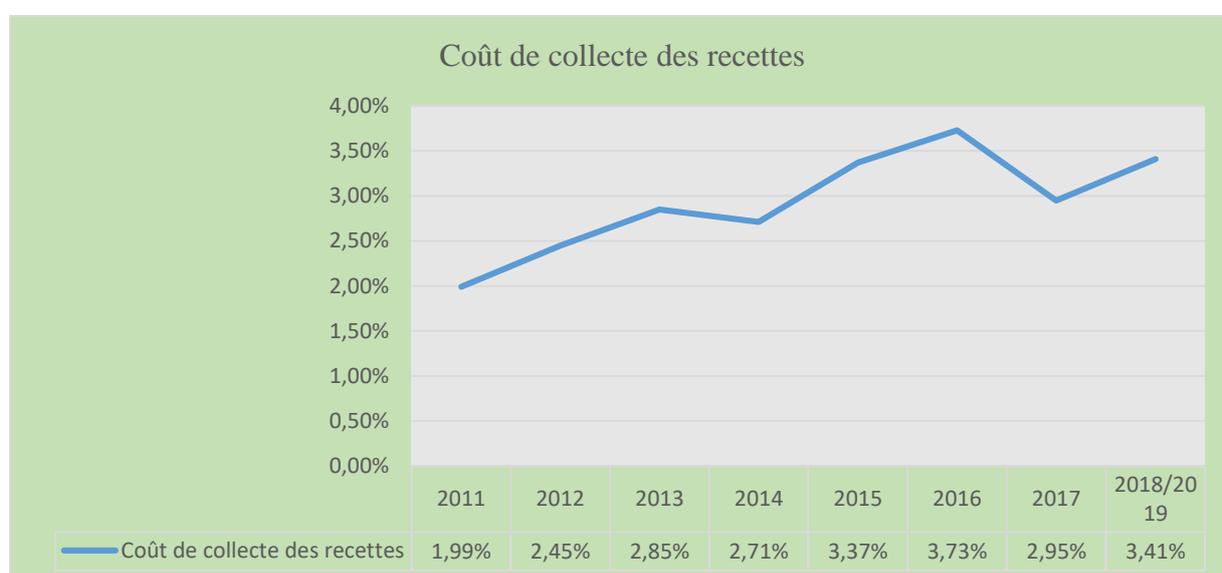
I.1.4. Le coût de collecte des recettes

Les recettes constituent des moyens nécessaires à l'Etat pour le financement du développement et par conséquent la réduction de la pauvreté.

Cependant, la collecte des recettes entraîne des coûts liés notamment aux ressources humaines affectées aux services opérationnels et d'appui ainsi qu'aux moyens mis en œuvre pour le bon déroulement des différentes activités organisées par l'OBR. Les ratios de coût renseignent aussi sur l'efficacité d'une administration fiscale.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le budget de fonctionnement de l'OBR est de 30,6 milliards de BIF, ce qui représente 3,41 % des recettes collectées (897,3 milliards de francs burundais). Il sied de souligner que la moyenne du coût de collecte au sein des pays de la CEA est de 2.16%

Graphique 5 : Evolution du coût de la collecte des recettes : dépenses de l'OBR



Source : Graphique construit à l'aide des données de l'OBR

Le graphe ci-dessus montre que le ratio coût de collecte des recettes à l'OBR s'élève à 3,41% à fin 2018-2019 contre 2,95 % en 2017 avec une tendance à la hausse.

I.1.5. Taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)

Les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB indiquent la part de la production d'un pays qui est prélevée par l'État sous forme d'impôts. Elles peuvent donc être considérées comme un indicateur utilisé pour évaluer la capacité d'un pays dans l'exploitation de son potentiel fiscal. Dans le cadre de l'intégration régionale, les pays africains se sont fixés des critères de convergence en matière de taux de pression fiscale à l'instar de ceux de l'Union Européenne. Ainsi, dans l'espace UEAMO, le taux fixé est de 17% tandis qu'il est de 20% dans l'espace CEDEAO¹. Les Communautés Economiques Régionales (CER) africaines se sont fixés un objectif du taux de pression fiscale supérieur à 20%² afin de réaliser leur ultime objectif

¹ UNECA, Etude sur le suivi des progrès en matière de politique macroéconomique et de convergence institutionnelle en Afrique de l'Ouest.

² Zhang J, Appui à la convergence macroéconomique dans les CER en Afrique, Document de politique sur l'intégration régionale N-001°, BAD/NEPAD, décembre 2012

d'intégration monétaire et financière régionale. Au niveau de la CEA, la moyenne est de 14,8 % (2005-2017).

Le tableau suivant montre l'évolution du taux de prélèvement des recettes depuis la mise en place de l'OBR de 2009 à 2018-2019.

Tableau 3 : Evolution du taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018/2019
PIB en mds de BIF	2 184,18	2 501,05	2 819,53	3 357,29	3 812,5	4 185,1	4 455,5	4 758,6	5 397,25	6 474,80 (prévision)
Recettes totales en Mds de BIF	301,21	362,76	471,71	526,64	559,51	655,68	590,66	637,83	754,13	897,28
Recettes totales/PIB en %	13,79%	14,5%	16,73%	15,69%	14,68%	15,67 %	13,26 %	13,40 %	13,98%	13,86%

Source : Données de l'OBR et de l'ISTEEBU

On constate que le taux de prélèvement des recettes est de 13,98 % en 2017 contre 13,86 % en 2018-2019. La comparaison de ce taux à ceux des Communautés Economiques Régionales (CER) et de la CEA montre que le Burundi dispose encore des potentiels fiscaux non encore exploités.

I.1.6. Exonérations

Les exonérations accordées pour l'exercice 2018-2019 s'élèvent à 156,4 milliards BIF et sont inférieures de 1,2 milliards BIF à celles octroyées en 2017 (157,8 milliards BIF), soit une décroissance de 0,9%.

Tableau 4 : Montant des exonérations pour l'exercice budgétaire 2018-2019 par catégorie de bénéficiaires en millions de BIF

DESCRIPTION	Exonérations accordées en 2018-2019	La part des exonérations par bénéficiaire
ASBL et établissements privés	4 537,6	2,9%
Autres exonérations	42,5	0,03%
Décisions du Gouvernement	64 146,5	41,0%
Effets personnels	210,6	0,1%
Financement extérieur	41 605,8	26,6%
Intrants agricoles	52,0	0,03%
Investisseurs	31 065,9	19,9%
Médicaments et Produits Pharmaceutiques	10 071,2	6,4%
Organisation Non Gouvernementales	5 323,6	3,4%
Produits vétérinaires	341,8	0,2%
Total	156 367,4	100,0%

Source : Base des données de l'OBR

La grande partie des exonérations accordées au cours de l'exercice 2018-2019 sont celles octroyées sur décisions du Gouvernement (41%), suivies de celles octroyées sur financements extérieurs (26,6%) et celles accordées aux investisseurs (10,90%). Il sied de préciser que le montant de 18 milliards BIF contenu dans la Loi des Finances 2018/2019 concerne uniquement la rubrique des exonérations à accorder aux investisseurs.

Le tableau suivant montre les détails des parts des exonérations le PIB et dans les recettes totales

Tableau 5 : Evolution des indicateurs relatifs aux exonérations

Rubrique	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018-2019
Exonérations	62,72	42,77	101,26	106,36	110,12	120,28	123,21	89,92	157,84	156,4
PIB	2 184,2	2 501,1	2 819,5	3 524,4	4 074,3	4 668,9	4 528,2	4 758,6	5397,24	6474,8
Recettes totales	301,21	362,76	471,71	559,51	655,68	655,68	590,66	637,83	754,13	897,3
Exonérations/ PIB	2,87%	1,71%	3,59%	3,02%	2,70%	2,57%	2,72%	1,89%	2,92%	2,4%
Exonérations/ Recettes totales	20,82%	11,79%	21,47%	19,01%	16,79%	18,34%	20,86%	14,09%	20,93%	17,43%

Source : Données du Ministère de la Bonne Gouvernance et de l'OBR

Il s'observe que les exonérations accordées en 2018-2019 représentent 17,43% des recettes totales collectées contre 20,93% en 2017. De même, le ratio exonérations/PIB est de 2,4% en 2018-2019 contre 2,92 % en 2017. Des mesures pour faire un suivi approprié sont nécessaires.

I.2. Autres indicateurs

I.2.1. Immatriculation des contribuables

Les Comptes Courants Fiscaux sont attribués aux personnes morales et physiques qui se font enregistrer pour exercer des activités et qui sont sujets de paiement d'impôts et taxes tandis que les Numéros d'Identification Fiscale sont attribués à toute personne qui se fait enregistrer à l'OBR quel qu'en soit le motif (immatriculation des véhicules, transfert de propriété, ...).

En 2018-2019, l'Office Burundais des Recettes a enregistré à 13.311 nouvelles immatriculations dont 9.908 personnes physiques et 3.403 personnes morales. Le nombre de CCF attribués est de 7 132 dont 5 045 CCF attribués aux contribuables nouvellement immatriculés et 1 371 CCF des contribuables immatriculés antérieurement.

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les détails sur les CCF édités et les nouvelles immatriculations.

Tableau 6: Nouveaux contribuables immatriculés en 2018-2019

ACTIVITES DETAILLEES	NOMBRES
1. CCF EDITES	7 132
* Pour les nouveaux	5 045
* Pour le stock existant	1 371
2. NOUVELLES IMMATRICULATIONS	13 311
* Personnes Physiques	9 908
* Personnes Morales	3 403
3. DOSSIERS TRANSMIS	7 107
* Service à la DPMC (Bujumbura)	1 852

* Service OR & RNF (Intérieur)	1747
* Service à la DMC	3 508
* Service DGC	0

Source : Base des données de l'OBR

Soulignons que **7 107** dossiers des contribuables ont été transmis aux différents centres fiscaux dont **1 852** dossiers à la DPMC&RNF Bujumbura, **3 508** dossiers à la DMC et **1 747** dossiers au Service OR & RNF (Intérieur)

I.2.2. Immatriculation des véhicules

Les recettes issues de la vente des plaques des véhicules et des motocyclettes en 2018-2019 sont répertoriées dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Recettes générées par les opérations d'immatriculation des véhicules et motos

N°	RUBRIQUES	Quantités	Montant collecté en BIF
I.	VENTES PLAQUES ET CARTES		
I.1.	Ventes Plaques et Cartes Véhicules	23652	1 316 010 000
I.2.	Ventes Plaques et Cartes Motos	8821	290 770 000
II.	IMPOTS ET AUTRES FRAIS		501 474 630
	TOTAL		2 108 254 630

Source : Base des données de l'OBR

Les recettes collectées lors des opérations concernant les véhicules et motos (immatriculation, impôt et autres transferts, ...) s'élèvent à 2 108 254 630 BIF.

I.2.3. Recouvrement des arriérés

De juillet 2018 à juin 2019, le montant des arriérés recouvré est de 24,7 milliards BIF composés de 10,6 milliards de BIF recouverts auprès des grands contribuables, 9,9 milliards BIF auprès des moyens contribuables et 4,3 milliards BIF recouverts auprès des petits et micro-contribuables. Le tableau qui suit donne le détail des recouvrements opérés par les services Rapprochement des Recettes et Recouvrements par Direction.

Tableau 8 : Arriérés recouverts au Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DGC, DMC et DPMC de juillet 2018 à juin 2019

Rubriques	Nombre	Montants en BIF
DCG		10 574 158 863
Lettres de rappel	15	167 520 574
ATD	5	55 505 544
Conventions de paiement honorées	168	6 755 120 305
Factures de marchés publics	3982	3 461 846 484
Attestations fiscales	1224	21 237 202
Autres paiements	10	112 928 781
DMC		9 870 203 414
Lettres de rappel	327	2 495 432 716
ATD	122	403 529 184
Sur factures de marchés publics	5414	2 524 440 003
Sur attestations fiscales	3 117	1 988 449 188
Sur conventions de paiement honorées	288	1 254 125 764

Rubriques	Nombre	Montants en BIF
Autres recouvrements	287	1 204 226 559
DPMC		4 286 042 548
Lettres de rappel	17	108 419 591
ATD	1	7 769 721
Conventions de paiements	101	976 069 962
Factures des marchés publics	4237	2 906 883 713
Attestations fiscales	27 329	286 899 561
MONTANT TOTAL RECOUVRÉ		24 730 404 825

Source : Base des données de l'OBR

I.2.4. Localisation et fiscalisation des contribuables

Pendant les activités visant la réduction du secteur informel, l'OBR localise et fiscalise les contribuables qui ne sont pas connus de l'Administration Fiscale.

La localisation et la fiscalisation visent trois objectifs à savoir : élargir l'assiette fiscale, restaurer la justice fiscale et maximiser les recettes fiscales.

En 2018-2019, les activités de localisation et identification des acteurs du secteur informel ont été poursuivies. L'OBR a accompagné la Mairie de Bujumbura dans les activités de réduction du secteur informel. Cette collaboration avec l'administration locale sera élargie aux autres provinces du pays afin de toucher le maximum de contribuables.

Les résultats des activités de localisation et fiscalisation sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Réalisations en matière de localisation et fiscalisation des contribuables en 2018-2019

Centres fiscaux	Contribuables		Certificats TVA distribués
	localisés	fiscalisés	
DMC	98	301	217
DPMC&RNF (Bujumbura)	2 872	2870	-
Total	2 970	3 171	217

Source : Base des données de l'OBR

En 2018-2019, l'OBR a localisé **2 970** contribuables et fiscalisé **3 171** contribuables. De même, 217 contribuables ont eu leurs certificats d'enregistrement à la TVA.

I.2.5. Contrôles Sur Pièces

Au cours de 2018-2019, les unités chargées des Contrôles sur Pièces à l'OBR ont clôturé 1 446 dossiers avec un supplément de 9 372 298 367 BIF comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Dossiers clôturés avec suppléments en Contrôle Sur Pièce l'exercice 2018/2019

Dossiers clôturés		Nombre de CSP traités	Nombre de cas traités avec suppléments	Montants clôturés en BIF
DGC	Sur déclarations réceptionnées TVA, IRE	1793	286	5 103 013 025
	Sur les demandes de remboursement TVA			
	Acompte prévisionnel		30	18 000 000
DMC	Sur déclarations réceptionnées TVA, IRE	6967	184	925 762 722
	Sur les demandes de remboursement TVA	99	390	3 231 990 351
DPMC &RNF	Sur déclarations réceptionnées TVA, IRE	154	549	82 680 974
DMPC&RNF (IRL)		10	7	10 851 295
Total sur les CSP			1 446	9 372 298 367

Source : Base des données de l'OBR

Il sied de souligner que les dossiers en attente de paiement pour ce qui est du remboursement TVA constituent un stock de 5,7 milliards de BIF

I.2.6. Les vérifications

Le contrôle fiscal permet de collecter le complément de recettes fiscales issu des dissimulations, omissions et investigations sur fraudes des contribuables. Il peut également être utilisé comme outil d'éducation en vue d'aboutir à l'amélioration du comportement fiscal des contribuables face aux obligations fiscales.

Les résultats des vérifications au CTI&RNF figurent dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Contrôles fiscaux réalisés pendant l'exercice 2018-2019 à la DGC, DMC et DPMC&RNF

		Nombre	Montant en	Nombre	Montant en
		VG	BIF	VP	BIF
DGC		194	8 456 626 317	168	6 524 307 474
DMC		40	1 460 050 192	47	513 631 331
DPMC&RNF	BUJUMBURA	82	1 496 942 417	26	152 917 133
	RI	283	631 348 713	66	63 849 711
TOTAL GENERAL		599	12 044 967 639	307	7 254 705 649

Source : Base des données de l'OBR

Au total, au sein des DGC, DMC et DPMC&RNF, les vérifications clôturées au cours de 2018-2019 ont permis d'établir des montants évalués à 12 044 967 639 BIF et 7 254 705 649 BIF respectivement en Vérifications Générales et Ponctuelles.

II. LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CONTREBANDE ET LA CORRUPTION

Au cours de l'exercice 2018-2019, les résultats issus des actions menées par l'OBR pour décourager la fraude, la contrebande et la corruption sont satisfaisants.

Ainsi, les enquêtes sur les différentes taxes internes et droits de douane ont été opérées afin de déceler les cas des contribuables irréguliers et assurer ainsi une dissuasion crédible. Quarante-deux (42) dossiers d'enquêtes fiscales et trente (30) dossiers d'enquêtes douanières ont été clôturés avec un supplément d'un montant de 6 431 907 614 BIF dont 2 686 483 982 BIF établis par enquêtes fiscales et 3 745 423 632 BIF par les enquêtes douanières. Un recouvrement de 990 972 283 BIF à titre d'enquêtes fiscales et douanières a été enregistré.

De plus, les équipes et unités mobiles réparties sur tout le territoire national ont établi et clôturé 2 048 procès-verbaux de saisie permettant le recouvrement d'un montant de 915 227 803 BIF. Cinq cent (540) cas des marchandises en transit ont été escortés vers les bureaux de sortie de Gatumba, Vugizo et Ruhwa par les mêmes équipes.

Dans le cadre du suivi des marchandises importées sous TDU, des supervisions au déchargement des marchandises identifiées à haut risque de fraude ont été faites et des descentes pour évaluer l'état des lieux de la fraude dans des différentes régions ont été organisées. Dans ce cadre, deux cas de détournement des exonérations ont été observés, l'un ayant conduit à l'établissement d'un montant de 25 728 593 BIF et 3000 USD notifiés au contrevenant, l'autre a occasionné un encaissement d'un montant établi de 20 683 658 BIF après clôture du dossier. Il a été également organisé des rafles de marchandises non étiquetées et ou portant des fausses vignettes dans différents marchés et centres commerciaux à travers tout le pays.



Marchandises frauduleuses saisies

Dans le cadre de lutte contre la fraude et la contrebande, des contribuables ont été conviés dans des réunions de sensibilisation sur le civisme fiscal et le personnel a bénéficié des formations variées sur la lutte contre la fraude, la contrebande et la corruption tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

S'agissant de l'état des réalisations en matière de dénonciation des fraudes fiscales et douanières, 31 dénonciations (par téléphone ou par entretien direct au Bureau) ont été traitées et un montant de 347 577 497 BIF a été encaissé.

Au niveau interne, vingt (20) dossiers des employés soupçonnés de la corruption identifiée ont été clôturés. Vingt-quatre (24) rapports d'audit interne réalisés dans différents départements ont été produits et clôturés et 17 contrôles inopinés ont été aussi effectués

III. GESTION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Dans le but de de renforcer l'équipe en place pour plus d'efficacité dans la collecte des recettes, l'OBR a procédé, au cours de l'exercice 2018-2019, au recrutement de nouveaux employés. Ainsi, soixante-cinq (65) vérificateurs des impôts, cinquante et un (51) vérificateurs des douanes, huit (8) cadres d'appui, sept (7) cadres assistants, six (6) comptables et vingt-trois (23) agents d'exécution ont fait l'objet de recrutement. De même, l'OBR a recruté un Commissaire chargé des Enquêtes, Renseignements et Gestion des Risque. Quatorze (14) employés ont été reclassés à de nouveaux grades après un processus d'évaluation compétitif et deux cent trente-deux (232) changements d'affectation ont été effectués.

En application du règlement d'entreprise, cinquante-deux (52) dossiers disciplinaires ont été ouverts en 2018-2019 dont deux (2) ayant été sanctionnés par licenciement, vingt-quatre (24) clôturés par d'autres types de sanctions disciplinaires, quatorze (14) clôturés sans suite et douze (12) n'ont pas encore été clôturés à la fin de l'année.

Dans le souci d'asseoir une gestion des ressources humaines basée sur les performances, l'OBR a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de gestion des performances des employés à l'exception du personnel d'appui (Chauffeurs, Veilleurs et plantons).

Il sied de signaler que l'OBR a commencé la mise en œuvre de la politique de reconnaissance du meilleur employé de l'année et le troisième lauréat de l'édition 2018 a été primé lors de la fête d'échange de vœux pour l'année 2019.



A l'occasion du remise du prix du meilleur employé de l'année 2018

Concernant la mise en œuvre du plan de formation, l'OBR a poursuivi son programme de renforcement des capacités de son personnel. Cent cinquante-quatre (154) employés ont suivi différents cours hébergés sur la plateforme e-learning de l'OBR, trois cent quarante-cinq (345)

en modules opérationnels et quatre cent dix-sept (417) en modules d'appui. Il convient de signaler que cent cinquante-deux (152) employés ont été formés sur l'éthique, l'intégrité et la lutte contre la corruption en vue de renforcer la culture de bonne gouvernance.

Il sied de mentionner que la deuxième promotion des employés de l'OBR a terminé la formation sur le curriculum douanier de l'EAC tandis que la troisième promotion a débuté les cours au troisième trimestre de l'exercice 2018-2019. La remise solennelle des certificats aux 19 lauréats de la deuxième promotion a eu lieu au mois de février 2019 dans les enceintes de l'OBR.



Photo de famille lors de la remise des certificats aux lauréats de la 2^{me} promotion du Curriculum Douanier de l'EAC

IV. EDUCATION ET SENSIBILISATION DES CONTRIBUABLES

Toute administration fiscale doit mener des activités d'éducation, de sensibilisation et d'information des contribuables pour améliorer le niveau du civisme fiscal. A cet effet, l'OBR organise des séances d'information et de sensibilisation à l'intention des contribuables et des partenaires à travers tout le pays.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'OBR a intensifié ses programmes d'éducation et de sensibilisation en matière fiscale dans l'ensemble du pays.

Ainsi des séances d'information et de sensibilisation ont été animées à l'endroit des contribuables et des administratifs des différentes provinces du pays : Bururi, Makamba, Rutana, Rumonge, Kayanza, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Cibitoke, Bubanza et Ruyigi. Les échanges ont porté sur le l'utilisation de la facture standardisée, la journée du contribuable, les procédures d'octroi de la prime de dénonciation, le respect des procédures fiscales, douanières et d'exonération, la lutte contre la fraude, lutte contre l'informel etc. Ces séances ont été accompagnées par des campagnes d'immatriculation, fiscalisation et recouvrement dans différents centres commerciaux.

La sensibilisation des contribuables a aussi eu lieu à travers les outils médiatiques et documentaires. Ainsi, quatorze (14) émissions mensuelles « BAFASHE KUMENYA et douze (12) spots radiophoniques ont été produites et diffusées. Quatre (4) numéros du magazine « LA VOIX DU CONTRIBUABLE » et un documentaire sur « pourquoi payer les impôts » ont été produits et distribués en plus des riches informations régulièrement affichées sur le site web de l'OBR.

Dans le cadre d'inculquer le civisme fiscal dans les futurs contribuables, l'OBR en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique a conduit des campagnes d'été sur 409 centres répartis dans toutes les provinces du pays. Les équipes de l'OBR ont participé

à l'encadrement de ces élèves sur les sites de Ngoma, Kinyota et de Rushubije en provinces de Ngozi, Muyinga et Kirundo respectivement tandis que les autres centres ont été encadrés par l'administration territoriale.



Camp d'été sur le site Ngoma, province Ngozi



Camp d'été sur le site Kinyota, province Muyinga

Dans la poursuite de l'initiative de développer le civisme fiscal dans l'esprit de la jeunesse, trois clubs scolaires « AMIS DU FISC » ont été créés à l'école d'excellence de Makamba en province de Makamba, à l'école d'excellence de Musinzira à Gitega et à l'école d'excellence de Rusengo en province de Ruyigi. Des séances d'encadrement et d'animation des clubs scolaires « AMIS DU FISC » ont été aussi tenues dans les écoles secondaires du Lycée du Saint Esprit, VUGIZO, SOS à Bujumbura ; MUSINZIRA à Gitega et au Lycée RUSENGO à Ruyigi.

Comme la voix des journalistes portent loin ; l'OBR a organisé un atelier de sensibilisation sur le civisme fiscal à l'endroit des responsables des médias afin que ces derniers puissent sensibiliser à leur tour, les contribuables à l'abandon de la fraude et la contrebande, à l'usage de la facture agréée par l'administration fiscale ainsi que la sensibilisation des commerçants et prestataires de services à quitter l'informel.



Vue partielle des journalistes à l'atelier

Dans le cadre du recouvrement de l'impôt sur les revenus locatifs, l'OBR et la Mairie de Bujumbura ont procédé à la sensibilisation des administratifs (des administrateurs communaux, des chefs de zones, des chefs de quartiers et des chefs de cellules de toute la mairie de Bujumbura) à la base à la déclaration et au paiement de l'impôt sur les revenus locatifs pour l'exercice fiscal 2018. Ils se sont engagés à appuyer l'OBR en facilitant notamment ses agents sur terrain dans la sensibilisation.



De gauche à droite : Le Commissaire des Taxes Internes et Recettes non fiscales J. Berchmans NIYONZIMA ; le Commissaire Général de l'OBR Hon. Audace NIYONZIMA et le Maire de la Ville de Bujumbura, Hon. Freddy MBONIMPA

Dans le but de résoudre les problèmes de communication, l'OBR avec l'appui de ses partenaires, s'est doté d'une nouvelle Stratégie de Communication 2019-2024. L'objectif ultime est de répondre réellement à la promotion du civisme fiscal et la mobilisation des acteurs et parties prenantes dans la collecte des recettes publiques.

V. REFORMES ET INITIATIVES ENTREPRISES

Depuis sa mise en place, l'OBR a entrepris des initiatives et innovations dans le sens de la facilitation du commerce. Les niveaux de leur mise en œuvre sont décrits ici-bas.

V.1. Système Douanier Automatisé « ASYCUDA WORLD »

L'Office Burundais des Recettes a poursuivi ses actions visant à améliorer le système de gestion automatisée des opérations douanières. Ainsi, les employés de l'OBR (surtout les nouveaux vérificateurs des douanes et nouveaux Développeurs) ont pu bénéficier des formations sur le système douanier automatisé. Les analystes d'affaires ont été formés sur deux modules en rapport avec les règles de taxation et de sélectivité. De même, des séances de sensibilisation et d'assistance de proximité sur la procédure de dédouanement révisée et sa mise en production ont été tenues à l'endroit des vérificateurs des douanes.

De plus, il a été opéré une migration vers la version récente de « SYDONIA WORD » (7^{ème} édition) ainsi que la correction des imperfections du module de déclaration SW7 et celles relatives à la mise en application de la TEC.

Dans la même continuité des actions d'améliorations des fonctionnalités de ce système, l'OBR a entrepris un chantier d'automatisation de la gestion de la garantie des entrepôts sous douanes privés. Il a été aussi poursuivi le travail d'automatisation des processus douaniers notamment l'automatisation de la gestion des certificats d'origine de l'EAC, la gestion des exportations et transferts, la gestion des garanties sous douanes ainsi que la gestion des chèques de caution.

V.2. Le programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA)

Au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, l'OBR a poursuivi la mise en œuvre du programme des OEA. Ainsi une formation sur le programme des OEA a été dispensée aux employés nouvellement recrutés. De même, dans la mise en exécution du processus d'accréditation des nouveaux OEA ou de renouvellement des anciens, l'OBR a procédé à la

formation et à la sensibilisation des représentants des entreprises et des agences en douane sur le programme, aux descentes sur terrain par le comité de validation, à la tenue des réunions de validation. Ainsi, quatre (4) nouveaux OEA ont été accrédités par le comité de validation et d'accréditation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du projet WCO EAC CREATE qui se focalise sur le programme OEA, pas mal d'activités ont été réalisées. Ainsi, l'OBR a participé aux diverses réunions organisées au niveau régional. La douane burundaise a ainsi participé au forum régional des Opérateurs Economiques Agréés et à une réunion du comité de pilotage de finalisation de la deuxième phase du projet WCO-EAC-CREATE. De même, les représentants de la douane burundaise ont pris part aux réunions de préparation et de validation de la phase III de ce projet.

En vue de mettre en œuvre la recommandation du forum régional des Opérateurs Economiques Agréés, l'OBR a participé avec 5 représentants des Opérateurs Economiques Agréés à une réunion de mise en place de l'Association Régionale des OEA tenue du 20 au 22 Mars 2019 à Dar-Es Salaam.

V.3. Le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA

Dans le cadre de la mise en œuvre du Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA, l'OBR a procédé au suivi et à l'assistance aux utilisateurs pour une mise en œuvre efficace du projet (RGTD/COMESA). Des réunions d'évaluations de ce projet ont été co-organisées par la Douane, les Assureurs et les représentants des associations des agences en douane. L'OBR a participé à la 12^{ème} réunion du Conseil sur la RGTD/COMESA qui a eu lieu du 20 au 21 septembre 2018 au Zimbabwe et aux travaux du Comité de Gestion du RGTD/COMESA.

V.4. Le Territoire Douanier Unique

Le suivi et l'assistance pour la mise en œuvre des opérations de dédouanement des marchandises déclarées sous le TDU ont continué.

Une formation et sensibilisation sur le régime d'exportation sous le TDU a été organisée au Poste Frontalier à arrêt Unique Kobero-Kabanga en octobre 2018 avec le concours du Secrétariat Général de la CEA. De même, des présentations en faveur des Agences en Douanes et Transitaires sur la procédure de dédouanement sous le TDU spécialement pour les marchandises empruntant le Corridor Nord ont eu lieu.

En vue de l'interfaçage entre les systèmes douaniers automatisés des quatre autres administrations douanières avec le nouveau système douanier automatisé du Kenya (ICMS), la délégation de l'OBR, sur invitation de la douane kényane, a pris part aux réunions et ateliers organisés à cette fin en République du Kenya.

La douane burundaise a aussi participé à un atelier de sensibilisation des parlementaires, les organisations de la société civile et les confessions religieuses sur l'état des lieux de l'intégration régionale de la CEA ainsi qu'aux travaux préparatoires à la commémoration du 10^{ème} anniversaire de la mise en œuvre du protocole portant création de l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine ; le TDU étant l'étape ultime de la mise en œuvre de l'Union Douanière.

V.5. Le projet du Guichet Unique Electronique

Dans le cadre de l'exécution du projet GUE, l'OBR a développé deux modules de la phase pilote de ce projet. Etant donné que la période du financement du COMESA a pris fin avant la mise en place effective du Guichet, le Trade Mark East Africa (TMEA) est dans le processus de reprendre les activités du Guichet Unique. Une réunion technique des cadres du TMEA et de l'OBR s'est tenue le 12 juin 2019 pour diagnostiquer les besoins. Un Mémoire d'entente entre TMEA et OBR est en cours de finalisation afin de recommencer effectivement les activités.

Il convient de noter que l'OBR a procédé au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019 au lancement du système de paiement électronique, qui est un nouvel outil contribuant énormément dans la simplification des procédures et par conséquent dans la réduction du temps et coût de transaction

Ce système de paiement électronique est opérationnel avec la FINBANK et les tests de finalisation avec d'autres banques sont en cours.

V.6. Projet de Poste Frontalier à Arrêt Unique

Au cours de l'exercice 2018-2019, la mise en œuvre des Postes Frontières à Arrêt Unique (PFAU) a suivi son cours normal. L'OBR a pris part aux différents ateliers de finalisation des outils de mesure de performance des PFAU organisés par le Secrétariat de la CAE. Les représentants de l'OBR ont également participé à l'atelier d'élaboration du plan stratégique sur les PFAUs organisé par le Secrétariat de la Communauté Est Africaine à Zanzibar.

V.7. Programme Mercator

Dans le but de promouvoir les échanges commerciaux, la Douane a initié un nouveau programme qui vise la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges (AFE) : Programme Mercator. Dans le cadre de ce programme, l'OBR a sollicité, en novembre 2018, l'appui de l'OMD dans la mise en œuvre de ce programme et une mission d'évaluation des capacités de l'OBR et de ses partenaires à mettre en œuvre les dispositions de l'AFE a été effectuée à Bujumbura, du 26 au 30 Mars 2019. Un rapport de la mission des experts de l'OMD a été officiellement envoyé à l'OBR pour commentaires par l'OBR après quoi, un plan de travail sera rédigé et mis en œuvre.

V.8. Etude du Temps Nécessaire pour la Mainlevée des Marchandises

Au cours de l'exercice 2018-2019, la Douane burundaise a produit un rapport sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises avec l'appui technique des experts de l'OMD. Le rapport des résultats de l'étude est en cours de validation.

V.9. Facilitation du Commerce

Dans le cadre de la facilitation du commerce, le TEC 2017 a été mis en application : cent quatre-vingt-onze (191) certificats d'origine ont été vendus pour un montant de 3 452 608 BIF et huit cent quarante et un (841) dossiers de demande d'exonération ont été traités. De même, quatre-vingt-dix (90) dossiers d'importation temporaire ont été traités, vingt-six (26) Agences en douane ont été agréées et soixante (60) agences en douanes ont vu leur agrément renouvelé.

Toujours sous cet angle de facilitation du commerce, l'OBR a procédé à l'opérationnalisation du système de paiement après vérification sur tous les bureaux des douanes. L'OBR a conduit

une étude sur l'analyse comparative de la Convention de Kyoto Révisée et les dispositions légales et réglementaires nationales et ou régionales.

V.10. Traitement équitable des contribuables

Dans le cadre du traitement équitable des contribuables, soixante-treize (73) appuis de recherche de valeurs en douanes ont été faits. Aussi, le Commissariat des Douanes et Accises a continué à collecter et à analyser les factures fiables pour les utiliser efficacement dans le sens, non seulement de l'harmonisation des traitements des dossiers en matière d'évaluation douanière des marchandises, mais aussi pour la mise à jour du fichier des valeurs de référence utilisées par les services de la Douane.

V.11. Décentralisation des services

Dans le but de rapprocher les services offerts par l'OBR aux contribuables, des initiatives de décentralisation ont été faites. Il s'agit notamment de la possibilité d'octroyer les Numéros d'Identification Fiscale (NIF) ainsi que les attestations fiscales à l'intérieur du pays notamment à Ngozi, Kayanza, Muyinga, Bubanza, Cibitoke, Rumonge et Makamba

V.12. L'OBR engagé dans le renforcement de la gestion du risque.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Office Burundais des Recettes, en collaboration avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), a organisé, du 16 au 18 octobre 2018, un atelier national de formation sur la gestion du risque en douane à l'endroit de son personnel impliqué dans la gestion des risques. Cet atelier avait pour objectif la réduction, voire l'éradication du commerce illicite et le terrorisme.



Photo de famille des participants au Séminaire National sur la gestion des risques en douane, du 16 au 18 octobre 2018, organisé par l'OBR et JICA/OMD.

VI. Célébration de la journée du contribuable, édition 2018

L'Office Burundais des Recettes en collaboration avec CFCIB a célébré la troisième édition de la journée du contribuable le 5 décembre 2018. Le Président de la République a rehaussé de sa présence les cérémonies à Makamba, au Sud du Burundi. Le thème choisi était : "**Renforçons la bonne pratique de donner et d'exiger la facture**", « **Dutsimbataze umugenzo mwiza wo gutanga no gusaba fagitire** », un thème qui est venu réaffirmer la volonté du Gouvernement à éradiquer la fraude liée à la non facturation après toute vente de biens et services.

Cette Journée du Contribuable a été une occasion d'exprimer publiquement la reconnaissance nationale aux meilleurs contribuables conformes, en leur discernant des prix variés comme des trophées, des certificats, des biens matériels, etc. pour leur exemplarité.



Le Président de la République au milieu des contribuables primés

Les trophées étaient délivrés aux entreprises ayant payé le plus d'impôts et taxes que les autres entreprises, les prix, quant à eux, étaient délivrés aux entreprises, meilleurs créateurs d'emplois, aux contribuables conformes, aux journalistes ayant pris le devant dans la diffusion des informations relatives au fisc, etc.

VII. Célébration de la journée de la femme

A l'occasion de la célébration de la journée dédiée à la femme, sous le patronage du Commissaire Général de l'OBR, le personnel féminin de l'Office Burundais des Recettes s'est joint au monde entier en célébrant la journée du 8 mars 2019 sous le thème "Femme, épargne pour ton avenir et pour celui des tiens, l'OBR est à tes côtés".

Ces employées ont choisi de célébrer cette journée en venant en aide à trois familles vulnérables qui avaient perdu les leurs au cours de l'année précédente.

VIII. Collaboration entre l'OBR et les autres partenaires internes et externes

Au cours de l'exercice 2018-2019, pas mal d'activités ont été menées dans le cadre de l'amélioration de collaboration entre l'OBR et ses partenaires tant internes qu'externes.

Au niveau national, l'OBR a tenu une réunion, en date du 11 mars 2019, à l'endroit de tous les intervenants dans la perception des amendes relatives aux infractions routières commises. Avaient pris part à cette réunion, l'équipe technique OBR-PNB (Police Nationale du Burundi) et les structures qui les contrôlent à commencer par la Haute Direction de l'OBR, l'Inspection Générale de la Police jusqu'aux Commissaires Provinciaux en passant par les responsables des unités spécialisées et les commissaires régionaux. Il s'agissait d'échanger sur les résultats enregistrés en matière de perception des amendes relatives aux infractions routières et de proposer des voies d'amélioration en vue de maximiser ces recettes.

Pendant l'exercice budgétaire 2018/2019, il sied également de souligner une étroite collaboration avec l'Office Burundais des Mines (OBM) ainsi que toutes les parties prenantes du secteur minier en vue de juguler la fraude dans ce secteur. Une commission mixte OBR/OBM/BRB a été mise en place et un mémorandum de collaboration a été initié.

L'OBR a eu le privilège d'accueillir, en visite de travail, le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), Dr. Kunio Mikuriya, du 12 au 13 mai 2019. L'objectif de cette visite était de se rendre compte des progrès réalisés par le Burundi ainsi que des défis auxquels l'OBR fait face dans le domaine des douanes, et voir dans quelle mesure l'OMD va apporter son appui, sans oublier de solliciter le soutien de l'autorité politique du Burundi dans la ratification de deux instruments importants à savoir l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et la convention de Kyoto révisée.



Entretien avec le Ministre des Finances accompagné du Commissaire Général

IX. Soutien du Gouvernement à l'OBR

Dans la réalisation de sa mission, l'OBR reçoit un appui régulier de la part du Gouvernement et surtout de la part de son Ministère de Tutelle.

C'est dans cette logique qu'au cours de l'exercice 2018-2019, l'Office burundais des Recettes a reçu une visite de marque du Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique. Il a fait des visites aux différents bureaux de Bujumbura notamment les bureaux de douane situés au Port de Bujumbura ainsi qu'aux différents services du Commissariat des Taxes Internes et Recettes non fiscales pour se rendre compte des activités de l'OBR sur terrain et ses besoins nécessitant l'intervention du Gouvernement.

Aussi, cette visite avait pour objectif de rappeler les responsables et le personnel de l'OBR certaines valeurs fondamentales dont la transparence et la rapidité dans le traitement des dossiers des contribuables, la lutte contre la corruption, l'augmentation des recettes fiscales et l'amélioration du climat des affaires au Burundi.



Visite des services douaniers au Port de Bujumbura par le Ministre des Finances (à gauche) accompagné par les autorités de l'OBR



Le Ministre présente le PND 2018-2027 qui sera financé par les recettes collectées par l'OBR

Le Ministre a profité de l'occasion pour annoncer aux responsables de l'OBR que le Plan National de Développement (PND 2018-2027) récemment élaboré par le Gouvernement du Burundi sera financé par les recettes collectées par l'OBR. Il a par ailleurs, pris cette opportunité pour être renseigné sur les perspectives de l'OBR à savoir la construction du siège de l'OBR et la construction des bureaux de l'OBR sur toutes les frontières du pays.

X. Renforcement de capacité institutionnelle

Pendant l'exercice budgétaire 2018/2019, plusieurs activités ont été organisées notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe stratégique sur le développement organisationnel et professionnalisation.

Ainsi, sur vingt-neuf (29) terrains déjà identifiés, le terrain de MUYINGA est déjà attribué et borné, le terrain de NGOZI est déjà cédé à l'OBR et borné, le terrain de KIRUNDO a été attribué et se trouve dans les enceintes du bureau Provincial et un terrain de construction d'un hangar de stockage à BUJUMBURA sis à Ngagara (quartier six) a été borné et les terrains de MWARO et de CANKUZO sont déjà cédés à l'OBR et même les frais de viabilisation pour CANKUZO sont payés.

La parcelle qui va abriter le siège a déjà eu une attestation de possession et un contrat de location. Le rapport final des études de la 2^{ème} partie pour cette parcelle a été validé par l'OBR au mois de Mars 2019 et l'approbation de la DNCMP a eu lieu aussi. Le rapport de la troisième et dernière partie des études a été validé vers la fin du mois de Juin 2019, il ne reste que la validation du rapport synthèse des trois étapes en cours de signature au niveau de la commission de suivi et c'est après cette étape que l'autorisation de bâtir sera demandée.

De plus, en vue de mieux sécuriser les bureaux de l'OBR, les bureaux de KANYARU-HAUT et GASENYI I sont réhabilités.

Il sied également de mentionner la construction des bureaux de Muyinga et Ngozi, l'achat du scanner à l'Aéroport et du pont bascule ainsi l'acquisition des serveurs pendant l'exercice budgétaire 2018/2019.

Au point de vue informatique, sur cinquante-sept (57) bureaux de l'OBR, quarante-six (46) sont informatisés, soit 82,4%. Les bureaux restant à informatiser sont notamment Vugizo, Gare-routière, Kabonga, Kinyinya, Giharo, Gisuru, Gahumo et Bukeye. Il est prévu que ceux-ci soient informatisés pendant l'exercice budgétaire 2019/2020.

Toujours dans le cadre de modernisation de sa capacité institutionnelle, l'OBR a poursuivi la mise en œuvre de l'informatisation des taxes internes via le projet ITAS et l'introduction de la taxation en ligne via le projet « E-Tax. Dans le cadre de l'exécution de projet E-Tax, l'OBR a introduit une demande de financement d'une étude de faisabilité auprès du projet PRCIEG.

Il sied de mentionner que le projet ITAS a connu un retard de finalisation. Il a été décidé de refaire les tests de fonctionnement du système ITAS.

XI. LES DEFIS RENCONTRES

- ✓ L'informatisation du Commissariat des Taxes Internes qui n'a pas encore été effective, les travaux de test sont toujours en cours ;
- ✓ Le manque de siège propre à l'OBR, ce qui fait que ses bureaux soient dispersés à Bujumbura et cela augmente le coût de transaction des contribuables ;
- ✓ La persistance de la fraude et de la corruption qui handicape la performance de la collecte des recettes ;
- ✓ Le secteur informel n'est pas encore maîtrisé et constitue un obstacle à la maximisation des recettes ;
- ✓ L'insuffisance et la vétusté des équipements électriques et informatiques.

XII. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans l'objectif d'atteindre les cibles visées en matière d'optimisation de la collecte des recettes au cours de l'exercice budgétaire 2019-2020 tout en offrant un service de qualité aux contribuables, l'OBR compte mettre en œuvre une série d'activités, à savoir :

- ✓ Poursuivre le projet d'informatisation du CTI&RNF ;
- ✓ Continuer avec la mise en place des guichets uniques de paiement ;
- ✓ Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables ;
- ✓ Continuer le programme de renforcement des capacités du personnel de l'OBR ;
- ✓ Amplifier les contrôles inopinés des déclarations simplifiées ;
- ✓ Poursuivre la simplification des procédures douanières ;
- ✓ Multiplier les initiatives d'éducation et de sensibilisation des contribuables au civisme fiscal dans le but d'élargir l'assiette fiscale ;
- ✓ Continuer la collaboration avec le secteur privé ;
- ✓ Renforcer la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande
- ✓ Décentraliser les services d'immatriculation des contribuables et des véhicules ;
- ✓ Poursuivre l'implémentation du Guichet Unique Electronique et étendre le paiement Electronique à toutes les banques et agences de paiement existant au Burundi ;
- ✓ Moderniser l'environnement informatique ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du programme des opérateurs économiques agréés, etc

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'OBR a enregistré des résultats satisfaisants en matière de collecte de recettes. Les recettes collectées ont dépassé les prévisions ainsi que celles collectées au cours de la même période de 2017-2018. Ces résultats sont dus aux réformes et initiatives mises en place par l'OBR grâce aux appuis techniques reçus tant des partenaires locaux qu'internationaux.

La reconnaissance qu'a affichée la Haute Autorité du pays envers l'OBR et à son personnel contribuera à renforcer l'engagement des employés vers la réussite de la mission de l'Office durant l'exercice fiscal 2019-2020.